

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **15 (1923)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne

Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366

Parait tous les mois

o Expédition et administration: o

Imprim. de l'Union, Berne

o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

	Pages		
1. Le comité de l'Union syndicale en 1922	13	7. Economie publique	22
2. Pour la paix	15	8. Dans l'Internationale	23
3. Assistance-chômage	17	9. Mouvement syndical international	23
4. Le droit de l'ouvrier	18	10. Voyage d'étude en Allemagne pour les fonctionnaires du parti et des syndicats	24
5. Le chômage et l'organisation internationale du travail	19	11. Bibliographie	24
6. Dans les fédérations syndicales	21	12. Situation du chômage à fin décembre 1922	24

Le comité de l'Union syndicale en 1922

La commission syndicale avait établi pour l'année 1922 le programme suivant: 1. statistique syndicale; 2. statistique économique; 3. rédaction de la *Revue syndicale*, de la *Gewerkschaftliche Rundschau*, de la correspondance syndicale; 4. stimuler la politique sociale économique dans l'intérêt de la classe ouvrière, en particulier: a) en luttant contre la prolongation de la durée du travail et de la baisse des salaires; b) en luttant contre les tarifs douaniers; c) en luttant contre les limitations des importations et des exportations de denrées alimentaires et d'articles de première nécessité; d) assistance-chômage; e) subventionnement des caisses de chômage; f) protection internationale du travail; g) lutte contre la loi Häberlin; 5. encouragement de la concentration des fédérations; 6. propagande pour l'adhésion de nouvelles fédérations à l'Union syndicale suisse; 7. relations avec les organisations non-affiliées; 8. encouragement du travail de la commission centrale d'éducation ouvrière; 9. organisation d'un congrès syndical extraordinaire.

Statistique syndicale. Cette statistique a été publiée en supplément du numéro 12 de la *Revue syndicale suisse*. Elle comprend 35 pages.

Statistique économique. La statistique ménagère de 1912, entreprise par le secrétariat ouvrier suisse, a pu enfin paraître en allemand à la fin de l'année dernière.

Au cours de l'exercice passé, l'Office fédéral du travail inaugura son office social de statistique. Mais, son activité répondit si peu aux espérances qu'avait fondées sur lui la classe ouvrière, que le comité de l'Union syndicale s'est vu obligé de prendre l'initiative de convoquer une conférence pour discuter la possibilité de lui donner une tendance plus conforme à la simple logique. Le résultat de cette discussion sera communiqué en son temps aux fédérations affiliées.

Rédaction de la *Revue syndicale* et de la *Gewerkschaftliche Rundschau*. La publication et la rédaction de ces journaux n'appellent pas de remarques spéciales.

Correspondance syndicale. Il en est de même de ce service qui s'est fait normalement dans les deux langues.

Politique sociale et économique. La lutte contre la prolongation de la durée du travail fut menée à la commission fédérale des fabriques en appuyant les propositions des fédérations et auprès du Département fédéral de l'économie publique par notre opposition à la

revision de l'article 41 de la loi sur les fabriques visant la prolongation de la durée du travail. Nous avons en outre défendu le point de vue de la classe ouvrière dans de nombreuses conférences avec les autorités et dans la presse.

Dès que l'Assemblée fédérale eut adopté la revision de l'art. 41, le comité de l'Union syndicale prit immédiatement ses mesures pour l'organisation du referendum. Cette campagne référendaire eut un plein succès. Toutes les mesures furent également prises pour la votation. Les questions de tactique furent éclaircies dans la commission spéciale qui fut instituée pour lutter contre la prolongation de la durée du travail. Nous avons fait avec cet organisme nouveau la meilleure expérience en traitant d'importants problèmes.

Les luttes contre la baisse des salaires que de nombreuses fédérations durent mener, furent appuyées moralement et parfois même matériellement.

La lutte contre les tarifs douaniers. L'Union syndicale suisse organisa, conjointement avec d'autres organisations économiques, la cueillette des signatures en faveur de l'initiative contre l'augmentation des tarifs douaniers. Vers la fin de l'année, les premières dispositions furent prises pour la votation populaire sur cette question, qui est fixée au 22 avril 1923.

Une sous-commission fut en outre désignée pour l'examen d'un projet pour une nouvelle loi sur les douanes. Nos propositions furent communiquées aux autorités. Une attention particulière fut vouée aux questions d'importations et d'exportations. Nous avons protesté auprès du Conseil fédéral au cours d'une audience en automne contre l'intention d'interdire l'importation de pommes de terre. Le Conseil fédéral ne recourut pas à l'interdiction, il se contenta d'augmenter les tarifs douaniers sur cet article.

La question du chômage occupa constamment le comité syndical. Par deux fois, des conférences spéciales furent organisées, soit le 19 mars et le 8 octobre, à Baden et à Neuchâtel. Les revendications des chômeurs furent transmises, dûment motivées, aux autorités. Tous nos efforts eurent surtout pour but d'empêcher des aggravations et de renseigner réciproquement les organisations locales de chômeurs. De nombreuses enquêtes furent instituées et les questions essentielles soumises à la discussion par la voie de la presse.

Le subventionnement des caisses de chômage parut être dans une situation critique au début de l'année, du fait que l'on envisageait la suspension de tout versement. Les démarches entreprises par les intéressés décidèrent le Conseil fédéral de proposer aux Cham-